



AVIS DE PUBLICATION

Commune de
GOUVY

Le Bourgmestre de la Commune de Gouvy, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée que le Conseil communal, par délibération du 6 octobre 2018, a voté différents règlements relatifs aux redevances communales.

Il s'agit, en l'espèce, des délibérations relatives à :

- Règlement-Redevance relatif à l'enregistrement d'une demande de changement de prénom.
- Règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets résultants de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers y assimilés, pour l'exercice 2019.

Ces 2 délibérations ont été approuvées par Arrêté ministériel du 25 octobre 2018 sous la référence : DGO5/O50002//boret_mar/132002 et 132001

Le texte intégral des règlements en question ainsi que le texte des arrêtés de l'Autorité de tutelle peuvent être consultés au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures.

GOUVY, le 6 novembre 2018.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Delphine NEVE



Le Bourgmestre,

Claude LERUSE